

<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2407-le-dmp-en-etablissement-de-sante-retours-d-experience>

Le DMP en établissement de santé - Retours d'expérience

Sommaire

1. Contexte
2. Le déploiement du DMP dans...
 - 2.1. Le DMP
 - 2.2. La « DMP compatibilité »...
 - 2.3. Le financement du projet
 - 2.4. Soutien de la CNAM
 - 2.5. Un projet institutionnel
3. Création et alimentation du...
 - 3.1. La création du DMP
 - 3.2. La consultation
 - 3.3. L'alimentation du DMP
4. Témoignages et cas d'usage...
 - 4.1. En Haute-Garonne
 - 4.2. Puy de Dôme
 - 4.3. Somme — Hauts de France
 - 4.4. Côtes-d'Armor**
 - 4.5. Centre Val de Loire

↪ 4. Témoignages et cas d'usage du DMP

↪ 4.4. Côtes-d'Armor

Madame Lau, directrice de la CPAM des Côtes-d'Armor, décrit l'organisation « Le trio ARS (financement), CPAM (stratégie), GCS esanté (opérationnel et technique) a grandement facilité le projet de déploiement du DMP. L'ARS a toujours soutenu la démarche et elle a aidé financièrement le GCS esanté pour la gestion opérationnelle du déploiement.

Il est très important, par ailleurs, que tous les acteurs concernés puissent échanger dans un comité de pilotage élargi. Aussi, dès le départ, cette instance, désignée par la suite "comité de déploiement du DMP" par la CNAM, a réuni les URPS, les directeurs et les présidents de CME des établissements, le conseil de l'Ordre des médecins, le conseil de l'ordre régional des pharmaciens, les représentants des patients, les représentants des réseaux. » Il a fallu sensibiliser tous ces acteurs pour créer une émulation et convaincre tout le monde. « Tout se tient, car pour rendre attractif le DMP, les établissements doivent alimenter pour motiver les professionnels libéraux à le consulter et à leur tour l'alimenter ».

Le GCS esanté, représenté par Pierre Barel, Chef de Projet, a assuré l'assistance maîtrise d'ouvrage du déploiement auprès des établissements du fait que l'Assurance Maladie était moins à l'aise dans la connaissance des systèmes d'information hospitaliers.

Les aspects d'engagement politique ont été traités par l'Assurance Maladie auprès des directions des établissements. Les présentations aux CME ont été menées de concert entre les deux structures. Il a constaté : « Au niveau technique, on sent que les éditeurs ne sont pas matures sur ce sujet. Certains ont été échaudés par les expérimentations précédentes. Ils sont encore réticents pour développer les fonctionnalités liées au nouveau cahier des charges. Par exemple, l'alimentation du DMP peut être automatique une fois le DMP créé, sans nouveau consentement du patient, mais cela demande des adaptations logicielles qu'il a fallu financer. »

Glossaire

ARS
CNAM
CME

DMP
GCS
pilotage

Autres ressources sur : ,
[Parcours](#)

Date de parution : 06/06/2019

Télécharger la production